



BRICQUEVILLE SUR MER

1 place de la Mairie

50290 Bricqueville sur mer

Téléphone : 02.33.61.65.10

Mail : mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr

<p align="center">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2016</p>
--

L'an deux mille seize, le sept juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BOUGON Hervé, Maire.

Présents : Mmes MM BAILLIEUX-HENRY Danièle, BIEHLER Danielle, BOSQUET Patrick, BOUGON Hervé, GUITTON Sandrine, HENRY Hélène, HUET Michel, JOSSAUME Virginie, LEHOUSSU Jean-Pierre, PICOT Brigitte, POTIER-HANTRAYE Claire.

Absents excusés M. MALHERBE Claude
M.MARION Jean-Louis qui donne procuration à M.HUET Michel

Absents : M. DELISLE Yves
M. JOURDAN René

Secrétaire de séance : Mme BAILLIEUX-HENRY Danièle

APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE ET REQUALIFICATION DE L'ENCLOS ET DE SON CIMETIERE

Mme BAILLIEUX- HENRY informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de restauration de l'église et du cimetière et sur les conseils du CAUE de la Manche (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) qui a établi deux compte-rendus d'observation (église et cimetière), un appel d'offres a été lancé afin de rechercher un architecte et un paysagiste travaillant ensemble pour coordonner l'ensemble de ces travaux.

La commission d'appel d'offres du 21 juin 2016, réunie pour le choix de l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux, a désigné l'EIRL Edouard GRISEL (conception architecturale, paysagère et ingénierie) de Periers en Beauficel (50150) pour ses références et sa méthodologie, avec une rémunération de 11,5 % du montant des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité entérine la décision de la commission d'appel d'offres et charge le maire de signer tout document se rapportant à ce marché.

TOILE MAROUFLEE

Mme BAILLIEUX-HENRY informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux qui permettront la valorisation de l'église Saint Vigor de Bricqueville-sur-Mer, la restauration de la toile murale marouflée « Le Christ bénissant la foule » sera prioritaire et interviendra après étude de la faisabilité par l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre par rapport au mur de façade, en liaison avec Mme Galbrun, conservatrice des antiquités et objets d'art de la Manche qui a établi le cahier des charges nécessaire à l'établissement de devis. Afin de déposer d'ores et déjà plusieurs demandes de subventions liées à cette restauration, il est demandé au Conseil municipal de voter pour ce projet. Le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à cette proposition.

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA RESERVE DITE « PARLEMENTAIRE » au député M. Stéphane TRAVERT

Mme BAILLIEUX-HENRY rappelle que la collectivité peut obtenir une aide financière dans le cadre de l'enveloppe parlementaire d'un député ou d'un sénateur pour des travaux d'intérêt communaux. Le conseil municipal propose de solliciter l'attribution de cette subvention pour la restauration de la toile murale marouflée « Le Christ bénissant la foule » située dans l'église Saint-Vigor de Bricqueville-sur-Mer. Considérant la possibilité de financement de l'opération, sur la réserve parlementaire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Sollicite l'attribution d'une subvention sur la réserve parlementaire pour un montant de travaux hors taxes de 15.250 euros,
- Donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte la décision modificative suivante pour insuffisance de crédit au chapitre 23 (budget commune) pour « travaux des dunes et électrification de la cale »:

SECTION	CHAPITRE	COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
ID	21	21318	Autres bâtiments publics	- 37 000.00 €	
ID	21	2116	Cimetière	- 15 000.00 €	
ID	21	21561	Matériel roulant	- 15 000.00 €	
ID	23	2315	Subv d'équipemnt versées grpt de collectivité	75 000.00 €	
IR	021		Virement de la section de fonctionnement		8 000.00 €
FD	011	615221	Bâtiments publics	- 8 000.00 €	
FD	023		Virement à la section d'investissements	8 000.00 €	

VALIDATION RPQS

Après avoir pris connaissance du document présenté, les membres du conseil municipal, à l'unanimité approuvent le RPQS 2015(Rapport sur le prix et la qualité de service de l'assainissement).

DIA

M. le Maire présente au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner reçues dernièrement en mairie pour décision :

Références cadastrales du terrain	Nom du vendeur	Décision du Conseil Municipal
BC N°455, 388	Mme Jean-Pierre NICOLLE	Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain
ZH N°168,167	Mme DELISLE ép GEORGAULT Maryvonne M. DELISLE Hubert	Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain
ZH N°171, 165, 170, 146	Mme DELISLE Maryvonne M. DELISLE Hubert	Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain
ZH N°165	Mme COURAYE Françoise	Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement de la Pairierie

Après avoir engagé les premières études et en vue de l'engagement des premiers travaux sur le projet du lotissement de la Pairierie, il est nécessaire que le conseil municipal délibère sur l'ouverture d'un budget annexe « Pairierie ».

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter la création d'un budget annexe pour la gestion budgétaire de notre futur lotissement et de charger, Monsieur le 1^{er} Adjoint (Michel HUET), du suivi de ce budget. Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette demande.

Compte rendu réunion de syndicat

M. LEHOSSU fait les derniers comptes rendus de la réunion du syndicat de la Perrelle et du syndicat d'eau.